



Maisons-Alfort, le 21 octobre 2014

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
NUVAGRAIN 225 EC, revente de RELDAN GS**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier, déposé par NEODIS, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation NUVAGRAIN 225 EC.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence RELDAN GS, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2140191 détenue par DOW AGROSCIENCES S.A.S, est en cours de validité ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour NUVAGRAIN 225 EC est bien strictement identique à celle déclarée pour RELDAN GS ;

Considérant que les attestations d'engagements de fourniture et d'approvisionnement de la préparation d'origine entre NUVAGRAIN 225 EC et RELDAN GS ont été fournies ;

L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation NUVAGRAIN 225 EC, présentée par NEODIS, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit RELDAN GS.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : NUVAGRAIN 225 EC, PVEN.